

Paris

À Paris, les nouveaux petits bateaux du canal de l'Ourcq seront 100 % électriques et équipés de plancha

Aux beaux jours, 25 bateaux électriques (dont 4 avec plancha) de la société AKWA, lauréate du marché, parcourront le bassin de la Villette (XIXe). Le prestataire a séduit la Ville, notamment pour son projet « sans alcool ».

P Inclus dans votre abonnement.



Par Paul Abran

Le 24 février 2025 à 16h26

Voguer sur le [bassin de la Villette](#) (XIXe) entre amis. L'activité fluviale du nord-est parisien ô combien plébiscitée depuis plus d'une décennie va connaître, en 2025, un tournant. [Annoncé lors du Conseil de Paris de décembre](#), le changement de prestataire est désormais officiel : la société AKWA succède à Marin d'Eau Douce, qui a fait voyager plus d'1,5 million de personnes.

Dès le printemps, la nouvelle flotte de 25 bateaux « 100 % électriques » naviguera « silencieusement », promet AKWA. « Une grande nouveauté fait son apparition avec les bateaux plancha, une première à Paris », au nombre de 4 en forme de bouée, explique la société vainqueur de l'appel d'offres. Permettant ainsi aux passagers de « cuisiner en toute convivialité » pendant leur croisière.

« Solide financièrement »

« Une offre qualitative, solide financièrement, et une société qui veut s'impliquer dans la vie du quartier. Un premier comité de voisinage est prévu. C'est de bon augure », salue Léa Vasa, conseillère de Paris (EELV) en charge des canaux. Car ces dernières années, « le dialogue n'a pas toujours été évident » avec le précédent prestataire, reconnaît l'élue. Et ce, bien qu'il ait été « pionnier » et a permis de « défricher et dynamiser le quartier », admet-elle. [Plusieurs dysfonctionnements avaient été pointés du doigt par les riverains](#) : conflits d'usage, saturation du bassin, comportements dangereux liés à la consommation d'alcool...



En la matière, AKWA s'engage à des contrôles stricts de ses passagers, notamment lorsqu'il s'agit de groupes, l'activité étant régulièrement réservée à l'occasion d'enterrements de vie de garçons ou filles. Un acteur investi dans la prévention des risques qui ne prévoit aucune vente d'alcool, aussi bien à bord des bateaux que sur le « lieu de vie », à quai. Il sera tout de même possible de consommer des boissons alcoolisées apportées par ses propres soins sur les embarcations, mais les pilotes seront très surveillés. « Les bars à côté sont suffisamment nombreux », remarque Léa Vasa.

Emploi local, ramassage des déchets

L'offre gastronomique et désaltérante au bord de l'eau sera « 100 % végétarienne et [sans alcool](#) », indique AKWA. Pour cela, l'entreprise compte sur ses partenaires locaux : « L'Épicentre », un coffee shop du XIXe, et « [Le Paon qui Boit](#) ». La cave sans

alcool parisienne proposera « une carte originale de boissons rafraîchissantes ». Cet espace de vie sera animé par des cours de yoga, ateliers créatifs, et autres événements, là encore organisés par des associations locales.

Pour accompagner son lancement, AKWA prévoit le recrutement d'une quinzaine de collaborateurs avec la volonté « d'encourager l'emploi local et l'insertion professionnelle », insiste l'entreprise, qui se veut aussi « respectueuse de l'environnement ». Outre sa flotte au fonctionnement électrique — les batteries utilisées seront à 99 % reconditionnables —, elle « mettra en place des opérations régulières de [ramassage de déchets](#) sur le bassin de la Villette » dès son lancement au printemps.

« Le projet répond à nos attentes », commente François Dagnaud, maire (PS) du XIXe qui a reçu les équipes d'AKWA la semaine passée. À savoir, « une meilleure

régulation de la diversité des usages entre les bateaux, les canoës, les baigneurs lors de Paris-Plages », et une intégration « dans un écosystème fragile avec sa faune, des cygnes notamment », ajoute l'élus.

45 euros l'heure pour quatre

En matière de tarification, les premiers prix seront fixés à 45 euros pour quatre personnes sur une heure de navigation, soit environ 11 euros par personne. Des gammes d'offres personnalisées pour les événements privés et professionnels — anniversaire, séminaire, team building — seront également proposées. Et des réductions de 10 à 20 % seront appliquées pour les habitants du XIXe, étudiants, retraités et demandeurs d'emploi.

Nul doute que cette nouvelle offre attirera de nombreux moussaillons lors des beaux jours, sur les 25 bateaux (contre 40 auparavant) circulant à 6 km/h maximum, jusqu'au parc de la Bergère (Seine-Saint-Denis). « Le canal est très navigué, [très fréquenté l'été avec la baignade](#), les activités sportives », commente Léa Vasa, soulignant l'intérêt de naviguer aussi sur les bassins en amont. Sans oublier la faune et la flore, comme les cygnes.

Une redevance à la hausse

Enfin, ce nouveau marché est aussi synonyme d'une redevance revue à la hausse. Versée à la Ville par l'exploitant, celle-ci passe de 37 000 à presque 80 000 euros par an sur dix ans.

Autre particularité, « une clause de revoyure à mi-parcours » de la concession, complète l'élue. Pour voir le jour, ce projet a bénéficié d'un investissement privé d'un million d'euros.